



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/02/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Projet de via ferrata : demande de subventions N° 2022-13
--	---

Présents (35) : GUILBERT Annie, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, MIR André, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents en vision (1) : DELOM Christian.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie.

Absents (18) : GOUBE Nicole (excusée), GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, VIDAILLET Jocelyne (excusée), MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel (excusé), ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DARAN René (excusé), SALAT Jacques (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- LACAZE Noël à PELIEU Michel
- ROBIN Isabelle à BALAGNA Patrice
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- HELARY Yann à OZUN Benjamin
- BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à MILLET Michel

Michel SOLANA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle l'étude de faisabilité économique et technique engagée par la Communauté de Communes pour la création de via(s) ferrata(s) sur Aure Louron dans le cadre du développement des activités 4 saisons. L'étude est en cours de finalisation.

Monsieur le Président expose les scénarios d'équipement proposés par le Bureau d'Etudes GEOLITHE sur le site de Camous.

Un programme d'investissement et des pistes de travail sont proposés :

-La réalisation d'une via ferrata d'une longueur de 400 mètres, de niveau modéré ludique avec un aménagement en boucle (agrès de type pont de singe, poutre, passerelle, filet à grimper.....) ;

-La réalisation d'une via cordata d'une longueur de 300 mètres, avec des agrès ludiques et de l'escalade de niveau facile ;

-Un parcours initiation /enfants ;

-Protection contre les éboulements rocheux, sécurisations ;

-Sentiers et signalétique ;

-Tyrolienne,

-Maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette opération est estimé à 395 000 € ht.

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2022), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental.

COUT		395 000 € HT
PLAN DE FINANCEMENT		
ETAT	30 %	118 500 €
REGION	20 %	79 000 €
CD65	20 %	79 000 €
AUTOFINANCEMENT	30%	118 500 €
	SOIT	395 000 €

Monsieur le Président invite les Conseillers Communautaires à en débattre.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU